



Saint-Pierre, le 25 août 2008

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Yves JEGO
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention exceptionnelle de 60 000 euros au bénéfice de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, au titre de la continuité territoriale pour l'année 2008.

En effet, dans l'attente de la révision des critères d'attribution de la dotation de continuité territoriale que les parlementaires de l'Archipel ont défendu ensemble auprès du Gouvernement et qui est désormais prévue dans le cadre de la loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer, les sommes versées à la Collectivité au titre de la continuité territoriale sont manifestement insuffisantes au regard du prix réel des billets.

Pour l'année 2008, le montant indispensable pour satisfaire aux besoins serait de 60 000 euros supplémentaires à la dotation initiale, d'après la Collectivité territoriale.

Aussi, je vous demande de bien vouloir apporter la subvention exceptionnelle nécessaire pour 2008, sachant que, désormais, cette situation malheureuse ne devrait plus se présenter, une fois la révision des critères d'attribution menée à bien.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Bien cordialement,

Annick Girardin